



Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités et des normes commerciales****Quatrième session**

Genève, 3 et 4 mai 2018

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail**Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations****Document soumis par le secrétariat****I. Introduction**

1. Le présent document fournit une cartographie des arrangements en matière de coopération mis en place en 2017 dans le cadre du sous-programme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) relatif au commerce. La première partie donne un aperçu général des actions collaboratives menées avec les partenaires de développement, tandis que la seconde détaille les domaines concernés ainsi que les mécanismes sur lesquels repose la coopération.
2. Les activités mises en œuvre par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) sont présentées dans les parties suivantes à titre d'information.

Première partie**II. Normes de qualité des produits agricoles**

3. La CEE poursuit sa collaboration active avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'ONU dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renforcement de la capacité des pays en transition et en développement de participer à des chaînes transfrontières d'approvisionnement en produits alimentaires agricoles, financé par le Compte de l'ONU pour le développement¹. La CEE et la CESAP ont organisé en septembre 2017 à Nanjing et Tianjin (Chine) le premier atelier consacré à la promotion du commerce transfrontière de la viande et de la certification électronique. Il s'agit d'aider les parties prenantes des secteurs privé et public à appliquer les normes de qualité des produits

¹ Le projet, qui a démarré en septembre 2014, est conçu pour renforcer, au niveau national, la capacité des pays cibles d'utiliser les pratiques optimales, les outils et les instruments internationaux, ainsi que d'élaborer des stratégies intégrées pour faciliter leur commerce agroalimentaire transfrontière.



agricoles de la CEE et à mettre en place la certification électronique pour faciliter et développer le commerce durable de la viande.

4. La CEE a poursuivi son étroite collaboration avec la Commission européenne en vue de préserver la complète harmonisation des normes de commercialisation avec les normes de la CEE. Elle a également coopéré avec le Régime de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes afin de permettre une interprétation commune des normes CEE-ONU et leur application au commerce international. Elle coopère aussi avec le Comité du Codex Alimentarius sur les fruits et légumes frais ainsi qu'avec le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités pour mettre au point des nouvelles normes de qualité commerciale et préserver celles qui existent déjà.

5. La CEE collabore étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan. Conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des organismes donateurs, elle a organisé à Tachkent (Ouzbékistan) un atelier sur le commerce transfrontière des fruits et légumes frais, ainsi qu'un atelier et une formation pratique au marché de la viande à Dublin (Irlande). Le PNUD a également contribué, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la CEE, à la préparation du marché fermier organisé pour promouvoir et présenter des produits agricoles ainsi que leur relation avec les normes de la CEE. Les équipes de pays ont aussi joué un rôle essentiel en matière de diffusion et de promotion des travaux de la CEE dans ce domaine, pour étayer leur action sur le terrain. En outre, la CEE a mené des activités conjointes avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur le thème de l'encouragement de l'alimentation durable et de la diminution des pertes alimentaires (novembre 2017).

6. Une coopération est en cours avec le Centre du commerce international (CCI) pour l'élaboration et la diffusion de matériels de formation au commerce durable de produits agricoles, ainsi qu'avec le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en ce qui concerne les normes relatives à la viande, à la traçabilité et à la sécurité des aliments.

7. Une coopération a également été entamée avec la Banque asiatique de développement (BAsD) pour la mise en œuvre à l'échelle interrégionale de méthodes d'analyse des lacunes relatives aux documents requis et aux procédures qui entravent les échanges de produits agricoles avec les pays de la CEE et entre ces pays, ainsi qu'en vue du développement du marché intérieur et des exportations fondé sur des produits alimentaires sûrs et de qualité, en s'appuyant sur les travaux du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) en la matière.

III. Politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

A. Coopération avec des organisations internationales

8. Par l'entremise du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6), la CEE a le statut d'observateur permanent au Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC. Elle participe à toutes les réunions et informe les membres du Comité de ses activités et des nouveaux besoins de ses pays membres. Le secrétariat de l'OMC a de son côté participé à plusieurs sessions annuelles et autres manifestations du Groupe de travail.

9. Dans le cadre de sa coopération avec l'OCDE, la CEE a participé à la quatrième réunion des organisations internationales qui s'est tenue en avril 2017 à Paris sur le thème du partenariat pour l'établissement de règles internationales efficaces, ainsi qu'à la séance de réflexion du groupe pilote du projet de partenariat en novembre 2017.

10. Le WP.6 a collaboré avec le Centre du commerce international (CCI) à l'initiative sur l'élaboration de normes non sexistes. La première réunion s'est tenue en avril 2017 au siège du CCI à Genève. Le Groupe de travail poursuivra cette coopération dans le cadre du programme « Commerce pour le développement durable » du CCI en examinant la base de données du Centre sur les normes volontaires de durabilité afin d'améliorer les critères relatifs à l'égalité des sexes.

11. La CEE travaille en étroite coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes afin de promouvoir l'application des normes internationales en tant que moyen de réduire les risques de catastrophe. Le secrétaire du Groupe de travail fait office de coordonnateur pour la réduction des risques de catastrophe et promeut l'application des recommandations et des directives de la CEE sur les bonnes pratiques afin de favoriser la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. La CEE a organisé, conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, une table ronde sur l'objectif 11 (Villes et communautés durables) à l'occasion du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE en mars 2018.

12. La CEE coopère également avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Le secrétaire du Comité directeur des capacités et des normes commerciales a animé en septembre 2017 la réunion d'experts sur les normes volontaires de durabilité, l'accès aux marchés et le développement durable tiré par le commerce. La CEE a également collaboré avec le groupe consultatif sur la publication d'informations par les entreprises et les objectifs de développement durable ISAR-CNUCED à l'élaboration d'indicateurs de base sur ces objectifs.

13. La CEE a contribué aux travaux entrepris dans le cadre de l'initiative E.15 lancée conjointement par le Centre international pour le commerce et le développement durable et le Forum économique mondial, en particulier aux travaux de l'Équipe spéciale de la « cohérence réglementaire ».

B. Partenariats avec des organisations régionales

14. La Commission européenne a participé aux réunions du WP.6 et a contribué aux travaux de la CEE dans le secteur des équipements utilisés en milieu explosif. Elle a également participé aux activités de la CEE à l'appui de la surveillance et de l'inspection des marchés.

15. Le Modèle international pour l'harmonisation des réglementations figurant dans la Recommandation L du WP.6 a été largement employé par le Conseil eurasiatique de normalisation, de métrologie et de certification (EASC) de la Communauté d'États indépendants (CEI).

C. Coopération avec les organismes de normalisation et les organisations chargées de l'infrastructure qualité

a) Politiques de normalisation

16. La CEE a également participé à l'Assemblée générale de 2017 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et travaillé avec la Coopération mondiale de la normalisation, qui appuie la collaboration de haut niveau entre la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'ISO et l'Union internationale des télécommunications (UIT).

17. Plusieurs organismes de normalisation prennent part à la session annuelle du WP.6, notamment l'Institut américain de normalisation, l'American Society for Testing and Materials (ASTM), le Comité européen de normalisation (CEN), le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), le Global Standards One (GS1), l'IEC, l'ISO, l'Alliance internationale pour l'accréditation et l'étiquetage sociaux et environnementaux (ISEAL), l'UIT et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF).

18. L'initiative sectorielle du WP.6 concernant les « équipements utilisés en milieu explosif » bénéficie de partenariats avec la CEI et son système de certification des équipements utilisés à proximité d'explosifs (IECEX), avec l'appui du Gouvernement allemand par l'intermédiaire du Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB). Un atelier conjoint de la CEE et de l'IECEX s'est tenu en avril 2017 à Shanghai (Chine), et une conférence internationale sur le système IECEX organisée en coopération avec la CEE se tiendra en avril 2018 à Split (Croatie).

19. Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation, qui relève du WP.6, fonde aussi ses travaux sur un partenariat avec des organismes de normalisation, en particulier avec le Comité technique 262 de l'ISO sur la gestion du risque.

20. La CEI et l'ISO travaillent également en étroit partenariat avec le Groupe de travail dans le cadre des activités relatives à l'évaluation de la conformité, en particulier par l'intermédiaire du Bureau d'évaluation de la conformité et des systèmes d'évaluation de la conformité de la CEI ainsi que du Comité d'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO. En outre, le WP.6 est membre du Groupe Alliance stratégique et réglementation qui fournit des conseils stratégiques au CASCO. Une nouvelle initiative sectorielle sur la cybersécurité a été approuvée en novembre 2017 lors de la vingt-septième session du WP.6, en coopération avec la Commission électrotechnique internationale.

b) Métrologie et autres aspects de l'infrastructure nationale et internationale de gestion de la qualité

21. Le WP.6 a établi des partenariats avec des institutions nationales, régionales et internationales, notamment le Bureau international des poids et mesures (BIPM), le Comité international des poids et mesures (CIPM), le Forum international de l'accréditation, la Commission électrotechnique internationale (CEI), la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais, l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML), le Comité international de métrologie légale (CIML), l'UIT et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

22. Depuis 2010, le Groupe de travail est membre du Réseau international sur l'infrastructure qualité, anciennement dénommé Réseau d'assistance en métrologie, accréditation et normalisation à l'intention des pays en développement (DCMAS), qui réunit les organisations suivantes : BIPM, CIPM, Forum international de l'accréditation, CEI, Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais, OIML, Comité international de métrologie légale, ISO, UIT et ONUDI.

IV. Facilitation du commerce

23. La CEE fait partie du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives. Ce Groupe, qui est dirigé par la CNUCED, a été établi en 2007 pour créer des synergies entre le renforcement des capacités de production et le développement du commerce dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » de l'ONU.

24. La CEE participe également à l'Approche conjointe des commissions régionales de l'ONU concernant la facilitation du commerce, adoptée en janvier 2010 par les cinq commissions régionales. En 2017, la CEE et les autres commissions régionales ont lancé la deuxième enquête mondiale sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce, qui a porté sur 120 pays et dont les résultats ont été présentés à l'occasion d'événements conjoints de l'Approche organisés durant l'Examen global de l'aide pour le commerce mené par l'OMC, qui a eu lieu en juillet 2017 à Genève, ainsi qu'à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue en décembre 2017 à Buenos Aires (Argentine).

25. En tant que membre du Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports², la CEE a contribué à l'organisation de la réunion du Comité directeur du Partenariat, tenue à Genève les 19 et 20 janvier 2017.

26. En 2017, la CEE s'est jointe à l'initiative multipartite de la CNUCED sur le commerce électronique pour tous, qui rassemble désormais 22 organisations internationales pour appuyer le développement commercial des pays en développement. Au nombre des manifestations tenues en 2017 figure une réunion sur le commerce électronique et la logistique commerciale (« E-Commerce and Trade Logistics: New Challenges, Opportunities and Solutions for International Transport and Trade Facilitation »), qui a été organisée conjointement avec la CNUCED, le CCI et l'OMD.

27. La CEE reste déterminée à aider les États membres à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. En 2017, elle a appuyé le programme d'autonomisation de la CNUCED destiné aux comités nationaux de facilitation du commerce du Cameroun, du Gabon et du Bénin (mai et août 2017).

28. La CEE a également signé en avril 2017 un mémorandum d'accord avec le Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et le commerce électronique. Elle participe actuellement à un projet conjoint avec le CCI et la Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne en vue d'élaborer un cadre de traçabilité pour le secteur de l'habillement.

29. Au cours des dernières années, la CEE a coopéré avec plusieurs directions générales de la Commission européenne. En 2017, elle a participé aux ateliers en sous-groupes du Forum sur le numérique dans les transports et la logistique de la Direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE), qui a examiné les preuves documentaires à produire dans les domaines du transport et de la logistique ainsi que leur dématérialisation. La DG MOVE a été invitée à présenter les résultats de ses travaux à la quatrième conférence sur les guichets uniques de la CEE. En outre, la Direction générale de la pêche et des affaires maritimes de la Commission européenne (DG MARE) a activement participé aux travaux de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches de la CEE.

30. La CEE a coopéré avec la Commission économique eurasiennne et organisé plusieurs événements conjoints tels que la conférence sur la mise en œuvre du guichet unique qui s'est tenue à Moscou en décembre 2017, ainsi qu'une série d'ateliers de formation à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et à la simplification des procédures d'importation et d'exportation destinés aux agences commerciales.

31. Les parties au mémorandum d'accord sur le commerce électronique – la CEE, l'ISO, l'UIT et la CEI – se sont réunies en novembre et décembre 2017 et en janvier 2018.

32. La CEE a appuyé les liaisons de catégorie A avec les comités techniques de l'ISO, notamment le Comité technique 154 (Processus, éléments d'informations et documents dans le commerce, l'industrie et l'administration), le Comité technique 204 (Systèmes intelligents de transport), le Comité technique 307 (Technologies des chaînes de blocs et technologies de registre distribué) et le Comité technique 308 (Chaîne de contrôle). Cette coopération complète la liaison de catégorie A qui avait déjà été établie avec le Comité technique 295 (Collecte des données d'audit) et la liaison de catégorie B, avec le Comité technique 68 (Services financiers). La CEE a également travaillé avec le Comité technique 154 sur la syntaxe EDIFACT-ONU et le Répertoire d'éléments de données commerciales des Nations Unies.

² Le Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports est une alliance regroupant des organisations nationales et internationales qui œuvrent pour la facilitation du commerce et des transports. Il compte parmi ses membres la Banque mondiale, la Chambre de commerce internationale, le CCI, l'OCDE, la CNUCED, la CEE, la CESAP, l'ONUDI et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Pour des informations plus détaillées et la liste complète des membres, voir <http://www.gfptt.org/partners>.

Deuxième partie

Coopération avec d'autres organisations : tableau récapitulatif

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
Organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN)	Mémorandum d'accord entre la CEE et la CEMN	La CEE a aidé la CEMN à élaborer une stratégie régionale de facilitation du commerce, qui a été soumise pour approbation par les États membres de la CEMN en octobre 2017.
Conseil eurasiatique de normalisation, de métrologie et de certification de la Communauté d'États indépendants (CEI) et CEI elle-même	Des représentants du Conseil eurasiatique de normalisation, de métrologie et de certification de la CEI participent régulièrement aux réunions du WP.6.	Participation aux réunions du WP.6 et utilisation du Modèle international pour l'harmonisation des réglementations du WP.6
Commission européenne (CE)	La CE participe aux activités de la CEE en rapport avec la surveillance des marchés, la coopération en matière de réglementation et la gestion du risque.	La CE participe à toutes les sessions annuelles du WP.6, en contribuant aux travaux et en présentant des mises à jour sur ses activités. Elle a contribué aux travaux de la CEE dans le secteur des équipements utilisés en milieu explosif, qu'elle considère comme une pratique optimale internationale et dont elle a fait l'éloge. Elle continue également à participer aux activités de la CEE en rapport avec la surveillance et l'inspection des marchés, pour lesquelles la CEE est devenue la plateforme d'échange de connaissances spécialisées entre l'UE et d'autres États membres. La Commission européenne a pris une part active aux travaux du groupe d'experts de la gestion du risque dans les cadres réglementaires. La CE coopère aussi étroitement avec le WP.7 et ses sections spécialisées et assiste à leurs réunions annuelles.
	La CEE contribue au groupe de travail sur la mise en œuvre du guichet unique, qui est dirigé par la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière	La CEE participe en tant que contributeur au groupe de travail sur la mise en œuvre du guichet unique.
Direction générale de la mobilité des transports de l'Union européenne	La Section de la facilitation du commerce de la CEE a le statut d'observateur dans le forum sur le numérique dans les transports et la logistique.	La Section de la facilitation du commerce a participé à trois réunions du forum en 2017 et a contribué à l'élaboration du mémoire du sous-groupe 1 sur les documents de transport numériques.
Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière de l'Union européenne	La Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière organise régulièrement des réunions avec le groupe de mise en œuvre du guichet unique des États membres.	La CEE a appuyé les travaux du groupe de mise en œuvre du guichet unique et contribué directement à ses débats.
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Projet de chaîne de blocs	La FAO a participé à la conférence du CEFAC-ONU sur la technologie de la chaîne de blocs et contribué aux orientations qui figureront dans le futur Livre blanc sur ce sujet.

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
	Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches Organisation conjointe d'ateliers	La FAO participe activement aux travaux de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches.
Commission du Codex Alimentarius		Les normes CEE-ONU sont portées à la connaissance du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais, du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités et de la Commission du Codex Alimentarius.
Association du transport aérien international (IATA)	La CEE a signé un mémorandum d'accord pour renforcer son soutien aux pays en développement qui s'efforcent de mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).	Promotion conjointe de l'application de recommandations, de normes et de meilleures pratiques internationales dans le domaine de la facilitation du commerce et des transactions électroniques Activités communes de sensibilisation pour aider les pays à mettre en œuvre ces recommandations et normes, sous réserve des ressources disponibles La Section de la facilitation du commerce de la CEE a participé aux réunions du groupe sur les codes de lieu de l'IATA pour favoriser encore davantage la convergence entre les codes IATA des aéroports et le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE/ONU), qui est largement utilisé par toutes les autres administrations et moyens de transport.
Chambre de commerce internationale (CCI)	Mémorandum d'accord entre la CEE et la CCI Coopération avec la Chambre de commerce internationale d'Ukraine	Participation aux activités du Groupe de travail sur la facilitation du commerce du CEFAC-ONU Appui à la facilitation du commerce en Ukraine, notamment à travers le Groupe de travail interinstitutions sur la facilitation du commerce et la logistique en Ukraine, présidé par la Chambre de commerce internationale
Commission électrotechnique internationale (CEI), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation internationale de normalisation (ISO)	Mémorandum d'accord entre la CEE, la CEI, l'ISO et l'UIT	Coopération et coordination entre les secrétariats Chaque organisation assure à tour de rôle le secrétariat du Groupe de gestion du mémorandum d'accord. Les secrétariats, les groupes d'experts et les groupes d'utilisateurs internationaux tiennent des réunions de travail deux fois par an. Réunions au sommet du Groupe de gestion du mémorandum d'accord sur les questions de coordination et de normalisation Coopération et coordination entre les secrétariats Chaque organisation assure à tour de rôle le secrétariat du Groupe de gestion du mémorandum d'accord. Les secrétariats, les groupes d'experts et les groupes d'utilisateurs internationaux tiennent des réunions de travail deux fois par an. Les organisations signataires se sont réunies plusieurs fois pour étudier comment exploiter au mieux le mémorandum d'accord.

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
Centre du commerce international (CCI)	La CEE, la CNUCED et le CCI ont signé un mémorandum d'accord le 22 avril 2005 pour mener des activités coordonnées de sensibilisation et de soutien afin d'aider les pays en développement à appliquer l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.	Le CCI collabore avec la CEE à l'élaboration et à la diffusion de matériels de formation sur la facilitation du commerce et à la diffusion des normes de qualité des produits agricoles de la CEE. Coopération en vue de l'organisation d'événements conjoints Plusieurs projets conjoints sont en cours.
Comité technique 31 de la Commission électrotechnique internationale, système de certification des équipements utilisés à proximité d'explosifs (IECEX) et Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB)	Partenariat en vue d'élaborer des objectifs réglementaires communs dans le secteur des « équipements utilisés en milieu explosif »	L'IECEX organise chaque année des conférences internationales en collaboration avec la CEE. L'IECEX et le Physikalisch-Technische Bundesanstalt participent aux réunions plénières du WP.6. Le WP.6 élabore actuellement une nouvelle initiative sur la cybersécurité en coopération avec la Commission électrotechnique internationale.
Organisation internationale de normalisation (ISO)	Mémorandum d'accord entre la CEI, l'ISO, l'UIT et la CEE	L'ISO assiste à toutes les réunions du WP.6 et à ses séminaires annuels ainsi qu'aux sessions du CEFACT-ONU.
(Voir également les Comités techniques 127, 154, 262 et 292 de l'ISO et Commission électrotechnique internationale, UIT et ISO)		Le Comité technique 127 participe au projet de réglementation sectorielle du WP.6 intitulé « Initiative dans le secteur des engins de terrassement ».
	Mémorandum d'accord sur le commerce électronique entre la CEI, l'ISO, l'UIT et la CEE	La Section de la facilitation du commerce représente la CEE dans le mémorandum d'accord sur le commerce électronique. L'ISO participe à toutes les sessions du CEFACT-ONU. La Section de la facilitation du commerce de la CEE est un membre ayant droit de vote de l'autorité chargée d'administrer la norme ISO 3166 (codes des noms de pays).
Comité technique 154 de l'ISO	Réunions périodiques du Groupe de travail	La CEE est membre de l'autorité conjointe chargée d'administrer la norme ISO 7372 (Répertoire d'éléments de données commerciales).
(Voir également ISO et CEI, UIT et ISO)	Réunions plénières annuelles Le mémorandum d'accord en vertu duquel la CEE assure le secrétariat d'un comité technique de l'ISO est unique en son genre.	
Comité technique 68 de l'ISO sur les services financiers	Liaison de catégorie B	La Section de la facilitation du commerce de la CEE entretient une liaison de catégorie B avec le Comité technique 68 de l'ISO et partage des informations sur les travaux en cours pour éviter les chevauchements inutiles.

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
		Participation active aux réunions du Comité technique 68
Comité technique 154 de l'ISO sur les processus, éléments d'informations et documents dans le commerce, l'industrie et l'administration	Liaison de catégorie A	<p>La Section de la facilitation du commerce de la CEE entretient une liaison de catégorie A avec le Comité technique 154 de l'ISO. Elle veille à la compatibilité des normes et évite les chevauchements inutiles.</p> <p>La CEE est membre de l'autorité conjointe chargée d'administrer la norme ISO 7372 (Répertoire d'éléments de données commerciales).</p> <p>La CEE est membre du groupe de travail conjoint chargé d'administrer la norme ISO 9735 (EDIFACT – Règles de syntaxe au niveau de l'application).</p>
		Participation active aux réunions du Comité technique 154 de l'ISO
Comité technique 204 de l'ISO sur les systèmes de transport intelligents	Liaison de catégorie A	<p>La Section de la facilitation du commerce de la CEE entretient une liaison de catégorie A avec le Comité technique 204 de l'ISO. Elle veille à la compatibilité des normes et évite les chevauchements inutiles.</p> <p>Participation régulière aux réunions respectives des deux parties</p>
Comité de projet 295 de l'ISO sur la collecte des données d'audit	Liaison de catégorie A	<p>La Section de la facilitation du commerce de la CEE entretient une liaison de catégorie A avec le Comité technique 295 de l'ISO. Elle veille à la compatibilité des normes et évite les chevauchements inutiles.</p> <p>Encourager ce comité récemment établi à réutiliser les normes de base qui ont déjà été élaborées dans ce domaine plutôt que d'en créer de nouvelles</p> <p>Participation active aux réunions du Comité technique 295</p>
Comité technique 307 de l'ISO sur les technologies des chaînes de blocs et technologies de registre distribué	Liaison de catégorie A	<p>La Section de la facilitation du commerce de la CEE entretient une liaison de catégorie A avec le Comité technique 307 de l'ISO. Elle veille à la compatibilité des normes et évite les chevauchements inutiles.</p> <p>Elle a fourni au Comité technique 307 une quantité non négligeable d'informations générales et d'exemples techniques pour l'appuyer dans ses travaux.</p> <p>Participation active aux réunions du Comité technique 307</p>
Comité technique 262 de l'ISO sur la gestion du risque	En 2016, le Président du Comité technique 262 de l'ISO présidait également le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation, relevant du WP.6.	Activités régulières de coordination et d'échange d'informations ainsi que dans le domaine de la gestion du risque, accompagnées d'un appui substantiel au Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
Comité technique 292 de l'ISO sur la sécurité et la résilience	Le chef du Groupe pour la coopération en matière de réglementation de la CEE est le coprésident de l'Équipe spéciale de l'ONU consacrée au Comité technique 292. Cette Équipe spéciale a été créée pour étudier les possibilités offertes dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et appuyer la mise en œuvre de divers cadres et programmes élaborés par l'ONU.	Le chef du Groupe pour la coopération en matière de réglementation de la CEE coordonne régulièrement les échanges d'informations et les activités menées dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, et il appuie la mise en œuvre de divers cadres et programmes élaborés par l'ONU.
Bureau international des poids et mesures (BIPM), Comité international des poids et mesures (CIPM), Forum international de l'accréditation, Commission électrotechnique internationale (CEI), Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC), Organisation internationale de métrologie légale (OIML), Comité international de métrologie légale (CIML), ISO, UIT et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	<p>Toutes ces organisations participent aux réunions du Réseau international sur l'infrastructure qualité, anciennement dénommé « Réseau d'assistance en métrologie, accréditation et normalisation à l'intention des pays en développement (DCMAS) ».</p> <p>Le Bureau international des poids et mesures (BIPM) participe activement aux réunions du WP.6.</p> <p>Plusieurs instances de normalisation, dont le Comité européen de normalisation (CEN), le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), le système GS1, la Commission électrotechnique internationale, l'ISO et l'UIT, participent régulièrement à la session annuelle du WP.6 et fournissent des mises à jour sur leurs activités, de même qu'elles contribuent tout au long de l'année à l'avancement de ces activités.</p> <p>Le secrétariat est lui aussi invité à assister aux réunions des instances nationales, régionales et internationales de normalisation.</p>	<p>Le WP.6 fait partie du Réseau international sur l'infrastructure qualité.</p> <p>Le BIPM évalue une utilisation possible de la recommandation L dans le domaine de la métrologie légale.</p> <p>Le WP.6 collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale, son Bureau d'évaluation de la conformité et ses trois systèmes d'évaluation de la conformité (le système mondial d'essais de conformité et de certification des matériels et composants électrotechniques IECCE, IECEx et le système d'évaluation de la qualité pour des composants électroniques IECQ) et son Comité technique 31 sur le projet « Équipements en milieu explosif ».</p> <p>L'IECEE a pris part à plusieurs réunions de la CEE et participe aux travaux du Groupe d'experts de la gestion du risque.</p> <p>Dans le cadre du Comité d'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO, le secrétariat de la CEE participe à des présentations ou des mises à jour sur les activités du WP.6 ou les assure.</p> <p>Un partenariat a été établi avec le Comité pour la politique en matière de consommation (COPOLCO) de l'ISO.</p>
Communauté régionale dans le domaine des communications (RCC) et Conseil inter-États de normalisation, de métrologie et de certification (EASC)	La RCC est un organe de coordination des ministères des communications de 12 États membres de la CEI, dont le secrétariat se trouve à Moscou.	La RCC participe aux plénières et aux forums du CEFAC-ONU. Ses représentants dirigent le projet de recommandation visant à garantir des échanges électroniques transfrontaliers sécurisés à valeur juridique du CEFAC-ONU.

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
de la Communauté des États indépendants (CEI)	L'EASC de la CEI est une des organisations interrégionales efficaces et fonctionnelles de la CEI qui regroupe les organismes de normalisation des 12 États membres de la CEI.	
Commission économique eurasienne	Le Vice-Président du WP.6 est le Ministre de la réglementation technique de la Commission économique eurasienne. Mémorandum d'accord entre la CEE et la Commission économique eurasienne, et programme d'action y annexé.	Le WP.6 et la Commission économique eurasienne sont régulièrement en contact et échangent des informations sur les meilleures pratiques dans le domaine de la coopération en matière de réglementation. Dans le prolongement d'une coopération de longue date avec le service de la législation douanière de la CEE sur la facilitation des échanges et le guichet unique, des activités de renforcement des capacités ont été menées sur le rôle du guichet unique dans l'économie numérique.
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Les deux organisations échangent régulièrement des informations par l'intermédiaire de leurs secrétariats et chacune assiste aux réunions de l'autre lorsque c'est possible. Réunions conjointes	Le secrétariat du WP.6 a réalisé une étude de cas reposant sur la méthodologie de l'OCDE pour faire le bilan des activités de coopération en matière de réglementation menées sous l'égide la CEE. Cette étude a été publiée en novembre 2016 sous forme de brochure de l'OCDE et présentée aux membres de cette organisation. La CEE coopère avec l'OCDE pour l'organisation des réunions annuelles des organisations internationales, qui visent à instaurer un partenariat pour l'établissement de règles internationales efficaces. Participation active aux conférences et aux réunions de l'OCDE (par exemple le forum de 2018 sur le devoir de vigilance)
Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes	Le calendrier des réunions est établi en coordination par les deux secrétariats, qui participent activement à leurs réunions pertinentes respectives. Organisation conjointe d'activités de renforcement des capacités.	L'OCDE adopte les normes de la CEE. La CEE et l'OCDE travaillent en étroite collaboration à la mise à jour et à l'interprétation des normes.
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	Contributions à des travaux d'analyse. Activité conjointe	La CEE contribue aux parties relatives au commerce des études et activités de l'OSCE ayant trait à la dimension économique, en s'appuyant sur les recommandations formulées dans les études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et les travaux du sous-programme relatif au commerce dans son ensemble. La CEE a collaboré avec l'OSCE dans le cadre de cours de formation dispensés au Kirghizistan, en République de Moldova et au Bélarus.

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
Commissions régionales de l'ONU	Réunions	Réunions de coordination sur le commerce et la facilitation du commerce avec les quatre autres commissions régionales
	Projets conjoints	La Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et les autres commissions régionales coopèrent à la mise en œuvre de projets inscrits au Compte de l'ONU pour le développement sur le renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition de participer à des chaînes transfrontières d'approvisionnement en produits alimentaires agricoles. La CEE et la CESAP soutiennent activement l'action entreprise par l'ONU dans le cadre du Programme SPECA.
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	Collaboration en matière de facilitation du commerce dans des États membres communs et appui conjoint au Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale (SPECA)	Le conseiller régional de la CEE a participé à la préparation de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement et d'un projet de facilitation des échanges dans les pays en transition financé par la Russie, et il collaborera à leur mise en œuvre.
	La CEE, la CNUCED et le CCI ont signé un mémorandum d'accord pour la fourniture d'activités coordonnées de sensibilisation et de soutien afin d'aider les pays en développement à appliquer l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.	La CEE et la CNUCED coopèrent étroitement en fournissant aux pays intéressés un appui à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. Chaque organisation participe aux ateliers organisés sur ce thème par l'autre partie. La CEE collabore avec la CNUCED à la fourniture de cours de formation sur la facilitation du commerce.
	La CEE a également signé en 2005 un mémorandum d'accord avec le Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports. Elle est un partenaire important du Partenariat et elle est également membre de son comité directeur, aux côtés de la Banque mondiale, de l'OMD, de la CNUCED, de l'ONUDI, de l'OCDE et de l'Union internationale des transports routiers (IRU).	Activités conjointes et participation réciproque aux réunions, séminaires et forums, organisation conjointe de séminaires et contribution mutuelle aux projets. Un représentant de haut niveau de la CNUCED a ouvert la vingt-septième session du WP.6.
Conformément à un mémorandum d'accord conclu entre la CEE, la CNUCED et le CCI sur la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation du commerce de l'OMC, nous aidons les pays à évaluer leur état de préparation et à mettre en œuvre l'Accord.	Le Conseiller régional de la CEE pour le commerce a collaboré en 2017 avec la CNUCED et l'Office allemand de la coopération internationale à l'évaluation de l'état de préparation de l'Azerbaïdjan à la mise en œuvre de l'Accord.	

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Les calendriers des réunions sont fixés en coordination par les secrétariats. Organisation conjointe d'activités de renforcement des capacités.	Des activités conjointes de formation et de renforcement des capacités sont menées en Asie centrale afin de faciliter l'intégration des pays de la région dans les chaînes internationales d'approvisionnement en produits agricoles. Il s'agit notamment de l'organisation d'ateliers, de la réalisation d'études, de consultations et de l'élaboration de matériels de formation.
	Les plans de travail sont établis en coordination avec les bureaux de pays du PNUD, les équipes de pays des Nations Unies et le Centre régional du PNUD à Istanbul.	Le PNUD participe aux actions de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et aux activités du Programme SPECA, auxquelles il apporte son appui. Il a participé à une présentation sur le commerce et les objectifs de développement durable à la réunion de 2017 du Groupe de travail sur le commerce du SPECA
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	Réunions	Participation active aux conférences et aux réunions du CEFAC-ONU (par exemple la conférence sur la transparence dans les chaînes de valeur du textile durable en juin et octobre 2017)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	L'ONUDI est membre du Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports.	Participation à des réunions conjointes sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce
	L'ONUDI est membre du Réseau international sur l'infrastructure qualité (anciennement dénommé réseau DCMAS).	L'ONUDI participe aux sessions du WP.6.
Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives (CNUCED, ONUDI, FAO, OIT, CNUDCI, CCI, OMC, PNUD, les cinq commissions régionales, PNUE et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets)	Les membres du Groupe fournissent une assistance qui vise à renforcer les capacités dans les domaines du commerce et des politiques productives, en particulier la capacité d'offre, la capacité d'exportation, la capacité d'appliquer des règles commerciales ou liées au commerce, la capacité de régler des différends, la capacité de négocier, ainsi que les capacités dans les domaines de la recherche et de l'analyse.	Le Groupe conçoit et met en œuvre des programmes conjoints. La CEE a participé à des activités dans ses pays membres.
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR)	Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation de la CEE (GRM) participe aux activités de l'UNISDR.	Le GRM a participé à la coordination des contributions de l'ONU à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe tel que convenu à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe dans le Comité technique 292 de l'ISO. La CEE a organisé, conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, une table ronde sur l'objectif 11 (Villes et communautés durables) à l'occasion du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE qui se tiendra en mars 2018.

Organisation	Mécanismes de coopération	Coopération actuelle
Organisation mondiale des douanes (OMD)	<p>La CEE travaille également en étroite coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes afin de promouvoir l'application des normes internationales en tant que moyen de réduire les risques de catastrophe</p> <p>La CEE et l'OMD ont signé un mémorandum d'accord en 2001.</p> <p>La CEE a signé un mémorandum d'accord avec le Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports en mars 2005. Elle est un partenaire important du Partenariat et elle est également membre de son Comité directeur, aux côtés de la Banque mondiale, de l'OMD, de la CNUCED, de l'ONUDI, de l'OCDE et de l'IRU.</p>	<p>L'OMD participe aux réunions du CEFACT-ONU et aux travaux de ses groupes d'experts.</p> <p>L'OMD contribue aux travaux de la CEE sur le modèle de chaîne d'approvisionnement.</p> <p>L'OMD contribue aux travaux de la CEE sur le guichet unique.</p>
Banque mondiale	<p>Le Réseau des Nations Unies pour la facilitation du commerce est un groupe interinstitutions informel qui réunit la Banque mondiale, le CCI, l'OMC, la CNUCED et la CEE.</p> <p>La CEE a signé en mars 2005 un mémorandum d'accord avec le Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports. Elle est un partenaire important du Partenariat et elle est également membre de son Comité directeur, aux côtés de la Banque mondiale, de l'OMD, de la CNUCED, de l'ONUDI, de l'OCDE et de l'IRU.</p>	<p>La CEE participe activement au site Web du Partenariat, notamment en fournissant des informations de fond.</p> <p>La Banque mondiale participe aux réunions du CEFACT-ONU consacrées au volet du programme à élaborer relatif à la facilitation du commerce et des transports.</p> <p>La recommandation de la CEE sur un guichet unique servira désormais de référence pour les projets de la Banque mondiale dans ce domaine.</p>
	<p>Appui de la Banque mondiale à un ensemble d'activités de la CEE relatives au renforcement des capacités et appui, selon un principe de réciprocité, de la CEE aux buts et objectifs de la Banque mondiale, notamment en matière de facilitation du commerce et des transports.</p>	

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
Organisation mondiale du commerce (OMC)	<p>Le Réseau des Nations Unies pour la facilitation du commerce est un groupe interinstitutions qui réunit la Banque mondiale, le CCI, l'OMC, la CNUCED et la CEE.</p> <p>Des représentants de la CEE et de l'OMC se rencontrent régulièrement en dehors du groupe interinstitutions.</p> <p>Par l'intermédiaire du WP.6, la CEE est dotée du statut d'observateur permanent auprès du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC. Le WP.6 a participé à toutes les réunions du Comité et a fourni des mises à jour sur ses activités à chacune d'entre elles.</p>	<p>Des représentants de l'OMC participent régulièrement aux réunions des organes subsidiaires du Comité directeur des capacités et des normes commerciales.</p> <p>La CEE collabore avec l'OMC à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation du commerce dans les pays en transition.</p> <p>Par l'intermédiaire du WP.6, la CEE est dotée du statut d'observateur permanent auprès du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC.</p> <p>Des représentants de la Division du commerce de la CEE participent à certaines sessions des comités de l'OMC (en qualité de représentants des commissions régionales de l'ONU).</p> <p>Des représentants de l'OMC participent régulièrement aux réunions du groupe de travail sur la facilitation du commerce du CEFACT-ONU.</p> <p>La CEE collabore avec l'OMC aux fins de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation du commerce dans les pays en transition.</p> <p>Des représentants de la Division du commerce de la CEE participent à certaines sessions des comités de l'OMC (en qualité de représentants des commissions régionales de l'ONU).</p> <p>L'OMC participe aux réunions du groupe de travail sur la facilitation du commerce du CEFACT-ONU.</p> <p>Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce de l'OMC collabore avec la CEE pour l'élaboration et la diffusion de matériels de formation au commerce durable des produits agricoles.</p>